

**M. Coates:** J'invoque le Règlement, pour un motif analogue, monsieur l'Orateur. J'ai un certain nombre de questions qui figurent au *Feuilleton* depuis le 30 septembre 1974: les numéros 40, 41, 42, 46, 47, 48 et 50. Je reconnais qu'elles portent sur des questions de détail. L'une d'entre elles, par exemple, se rapporte au nombre de fois que les ministres ont utilisé des aéronefs gouvernementaux entre le 8 mai et le 8 juillet 1974. Il est très important que la Chambre et le public sache si les ministres se sont servi des appareils de l'État pendant une campagne électorale fédérale. Nous avons droit à cette information. Nous avons le droit de savoir si des appareils gouvernementaux ont été utilisés à des fins politiques et si le Trésor a été remboursé.

Il y a d'autres questions semblables. Comme le président du Conseil privé (M. Sharp) et certains de ses collègues sont allés voir comment on répondait aux questions en Grande-Bretagne et comme ils se sont aperçus que la plupart recevaient une réponse en une semaine, tous nos députés qui attendent depuis le 30 septembre ont droit à une explication et à des réponses le plus vite possible.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** La Chambre a déjà entendu ces rappels au Règlement, surtout celui qui porte sur le retard à répondre aux questions. Il s'agit peut-être d'un grief, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

Quant au rappel fait par le député de Leeds (M. Cossitt), il appartient évidemment à la Chambre de demander que certaines réponses soient transformées d'office en ordres de dépôt de documents pour que les documents puissent être déposés immédiatement. Si cette procédure déplaît aux députés, espérons que l'on trouvera moyen de l'améliorer. Dans le cas contraire, il se pourrait que la Chambre refuse de donner son consentement. Il faudrait alors éventuellement voter pour savoir si cela peut ou doit se faire maintenant. Cette procédure, bien que spectaculaire, ne serait pas très commode. C'est là la conclusion logique de tout désaccord quant à savoir si ces réponses peuvent être déposées de cette façon. Je le répète, si la procédure pose des problèmes, les députés peuvent trouver un moyen de l'améliorer.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'aurais un mot à dire au sujet d'une question concernant l'honorable J. W. Pickersgill—la question n° 1526 marquée d'un astérisque. J'ai tenté d'obtenir ces renseignements par une question ordinaire que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* au mois d'octobre, je crois, car je ne l'ai pas sous la main. Elle concerne le montant de la pension de M. Pickersgill et du traitement qu'il touchait lorsqu'il présidait la Commission des transports. La première réponse qui m'a été donnée était dénuée de tout fondement et ne répondait pas à la question. Le 5 février, j'ai donc fait inscrire au *Feuilleton* une question marquée d'un astérisque sur le même sujet. Ce genre de question exige une réponse orale. Je comprends que la réponse puisse être gênante, mais je signalerais à Votre Honneur que la façon méprisante dont on répond à certaines questions, ou dont on n'y répond pas, constitue une tentative de la part du gouvernement de cacher la vérité au Parlement.

Je ne veux pas en parler pour l'instant, mais j'estime devoir vous dire, monsieur l'Orateur, qu'à titre de défenseur de nos droits à la Chambre des communes, que cette façon de dissimuler les faits, de tarder à répondre aux questions, est la preuve que le gouvernement se moque totalement du droit des députés à obtenir des renseigne-

### Questions orales

ments. C'est d'ailleurs une question sur laquelle je reviendrai sous peu.

**M. l'Orateur:** Les autres questions vont-elles rester au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA FONCTION PUBLIQUE

LA LIGNE DE CONDUITE DES SYNDICATS EN MATIÈRE DE REVENUS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À UNE PRIME DE VIE CHÈRE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail à propos d'une déclaration du ministre des Finances selon qui les employés de la Fonction publique avaient été représentés à des entretiens tenus avec des dirigeants syndicaux en vue d'en arriver à un certain consensus sur la lutte contre l'inflation. Le ministre du Travail qui, à ce que je crois comprendre, a pris part à ces entretiens, nous dirait-il si le gouvernement a exposé aux syndicats, et dans le cas présents, à ceux du secteur public particulièrement, des lignes directrices précises concernant les revenus, les traitements ou les salaires que le gouvernement juge devoir être convenables et appropriées dans les conditions actuelles.

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Pas au cours des entretiens auxquels j'ai assisté.

**M. Stanfield:** J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant. Elle découle de la déclaration faite par le ministre des Finances à la Chambre le 28 janvier. Je cite:

A mon avis, une prime de vie chère était très sensée car elle obvie au coût de la vie au lieu de prévoir des taux d'inflation qui, nous l'espérons, ne seront pas atteints.

J'aimerais savoir si l'approbation d'une prime de vie chère par le ministre des Finances est conforme à la politique du gouvernement, notamment en ce qui a trait aux contrats de la Fonction publique.

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Comme l'a dit le ministre des Finances dans la déclaration qui vient d'être citée, cette mesure a du bon. Mais, malheureusement, il y a plus que cela à dire. Je ne considérerais pas du tout la déclaration du ministre des Finances comme une approbation. Il a seulement signalé que la mesure avait du bon. Elle a aussi des aspects négatifs. Je n'irai pas jusqu'à dire que le ministre des Finances s'est prononcé en faveur d'une prime de vie chère.

**M. Diefenbaker:** La solidarité ministérielle a du bon.

**M. Sharp:** Tous ceux qui ont envisagé la meilleure façon de négocier les conventions collectives savent que c'est une question sur laquelle il y a, et à juste titre, divergences d'opinion. Le ministre des Finances n'approuvait pas l'application systématique du principe; il disait que cela a du bon à certains points de vue, et c'est vrai.